Commune de BOURBRIAC

Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260605-DEL_2026_6_7-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mr Eric LE COUSTER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LE COUSTER Eric, TANGUY Béatrice, LUCAS Jacky, LE NEINDRE Myriam, , CROIZIER Laurence, FEUVRIER Anne, GAUTIER Sébastien, COURTOIS Nicolas, CONAN Marie-Laure, REUZE Erwan, ROY Mylène, STEUNOU Amaury, SALAUN Melvin, LE BLOAS Jean-Jacques, BRIOU Julien, LE COUSTER Béatrice

ABSENTS EXCUSES : BLANCHARD Benoît donne procuration à LUCAS Jacky, HAMONOU Julie donne procuration à CONAN Marie-Laure, GAUTIER Noëllie donne procuration à LE NEINDRE Myriam

ABSENTS :

Secrétaire de séance : ROY Mylène

Date de la convocation : le 28 mai 2026

7 – ECOLE : Agrandissement de la cour de l'école maternelle

8.4 Délibération n°2026/6-7

Point vu en commission le 03/06/2026

Rapporteur : Erwan REUZE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite à la visite des bâtiments communaux, dont les écoles, aux échanges avec les enseignants, aux fortes chaleurs de ces derniers jours, il a été constaté que les enfants n'avaient pas d'accès à un espace enherbé pour jouer.

Ainsi, un projet d'agrandissement de la cour de l'école maternelle a été travaillé et présenté lors de la commission mixte urbanisme – voirie- bâtiments – assainissement – environnement réunie le mercredi 3 juin.

Le projet consiste en :

- Installation d'une clôture rigide d'1m53 de haut sur une longueur d'environ 105m de long avec un plaque de soubassement en béton de 25 cm en pourtour de la parcelle (B449) d'espaces verts attenantes à l'école maternelle
- Création d'un portillon de 1.20m de large et de 1.73m de haut et d'un portail de 4m de large et 1.73m de haut situé de part et d'autre du terrain (cf. plan)
- Création d'un cheminement en béton balayé, de 1.40m de large sur environ 35 m linéaire, allant du portillon vers le portail existant donnant sur la cour, afin de créer un chemin praticable par tout temps et sécurisé pour que les parents puissent aller chercher leurs enfants à la garderie.

Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260605-DEL_2026_6_7-DE



Dans un second temps, il sera nécessaire d'étudier la mise en place d'éclairage afin de sécuriser les déplacements dans cette zone, notamment les soirs d'hiver.
Enfin, des plantations d'arbres entre le chemin créé et la cour existante seront réalisés afin de créer de l'ombre déportée sur les zones de jeu des enfants.

Pour ce faire, 3 entreprises ont été sollicitées :

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
TILLY PAYSAGE	15 855.25 €	19 026.30 €
SARL ALLEGRO VIVACES	16 155 €	19 386 €
SARL BENJA'MAIN VERTE PAYSAGE	14 752.44 €	16 319.22 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident le projet tel que décrit ci-dessus
- Attribuent le marché de travaux à l'entreprise SARL Benj'main verte paysage
- Précisent que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026
- Autorisent M. Le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

Fait et délibéré en séance le 05/06/2026

Le secrétaire de séance, ROY Mylène	Le Maire Éric LE COUSTER

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.